



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 20 Juin

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN

Etaient présents (18) : Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Madame Marianne LOYSON, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL.

Etaient représentée (01) : Madame Jeanny-Claude MONTANTIN-VERCAUTRIN par Madame Victoire JASMIN

Etaient absents (13) : Monsieur Roger BASTIN, Madame Henriette ALEXIS, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE, Monsieur Patrick EUGENE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Roselyne CARDOVILLE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 21-07-2013

Renouvellement de la mission et du poste Chef de projet Animation Locale et Eco Développement dans le cadre du Programme Stratégique d'Ecocitoyenneté et d'Ecodéveloppement

Morne à l'Eau possède de nombreux atouts en matière de patrimoine bâti, de biodiversité, de sites naturels et d'éco-tourisme qu'il faut aujourd'hui mettre en valeur car sources de développement économique et d'emploi pour le territoire.

COURRIER ARRIVÉ LE

01 JUL. 2013

De nombreux acteurs sur l'ensemble de la commune mènent des actions qu'il faut soutenir, développer et mettre en cohérence dans le cadre d'un Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement de Morne à l'Eau.

*Il s'agit pour le chef de projet de poursuivre l'animation du Programme Stratégique d'écocitoyenneté et d'Ecodéveloppement de Morne à l'Eau afin de mettre en valeur et de développer des actions d'animation favorables à l'écodéveloppement du territoire.
Ce poste est cofinancé à 100% par le Conseil Régional et le FEADER*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement
Vu le Programme Stratégique d'Ecodéveloppement
Où l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver le principe du renouvellement de la mission et du poste Chef de projet Animation Locale et Eco Développement dans le cadre du Programme Stratégique d'Ecocitoyenneté et d'Ecodéveloppement*

↳ Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire est : 012 – 64131 – 830

ARTICLE 2 : *D'autoriser Monsieur le Maire à entamer toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.*

ARTICLE 3 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional et le FEADER et, de manière générale, l'ensemble des partenaires financiers pour un cofinancement de cette mission et de ce poste.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Juin 2013

**Pour Le Maire Empêché,
La 1^{ère} Adjointe F/S**

Victoire JASMIN

*Madame Victoire JASMIN
1^{ère} Adjointe au Maire*

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

